



Pass Navigo Senior

## Pass Navigo Senior

Vous pouvez être remboursé de 6 mois ou de 4 mois d'abonnement du Pass Navigo Seniors, selon vos revenus et sur justificatifs.

Les personnes handicapées et les personnes âgées de 65 ans et plus, non imposables, peuvent bénéficier du Pass Navigo Améthyste, zones 3 à 5, gratuitement. La demande est à faire auprès du CCAS. Les anciens combattants et veuves de guerre peuvent bénéficier d'un Pass Navigo Améthyste pour les zones 1 à 5.

Depuis le 1er décembre 2019, les seniors âgés de 62 ans et plus, peuvent acheter un pass Navigo, à moitié prix, sans condition de ressources. Bon à savoir : le CCAS peut rembourser une partie de l'abonnement.

### Conditions :

- Vous êtes titulaire d'un Pass Navigo Seniors
- Vous habitez Vélizy-Villacoublay depuis plus de 3 ans
- Vous n'avez pas droit au Pass Navigo Améthyste ou au tarif solidarité transport
- Vos ressources mensuelles\* sont inférieures à 2195 ? pour une personne seule ou 3017? pour un couple

### Comment bénéficier de l'aide ?

Il vous suffit de vous présenter au CCAS muni des pièces suivantes :

- Une pièce d'identité
- Votre Pass Navigo Seniors
- Un justificatif de domicile supérieur à 3 ans
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Votre dernier avis d'imposition (et celui éventuel de votre conjoint s'il est différent)
- Un justificatif de vos prélèvements mensuels du Pass Navigo Seniors
- Un Relevé d'identité bancaire

### AIDE A L'ACHAT DU PASS NAVIGO SENIORS 2021

Insee 2017	Ressources * :	Nombre d'abonnements mensuels pris en charge
1 <sup>er</sup> décile	RMI (revenu mensuel personne isolée)	Remboursement <u>maximum</u> de 6 mois d'abonnement par an, sur présentation des justificatifs de paiement
	RMC (revenu mensuel couple)	
2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> déciles	RMI < 1463?	225,60? maximum
	RMC < 2195?	
2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> déciles	1463? <= RMI < 2011?	Remboursement <u>maximum</u> de 4 mois d'abonnement par an, sur présentation des justificatifs de paiement
	2195 <= RMC < 3017?	

\* Les ressources prises en compte pour déterminer le montant de l'aide sont les ressources annuelles brutes du ménage bénéficiaire, portées sur le dernier avis d'imposition, avant tout abattement ou déduction fiscale, divisées par douze.

## **Contact**

---

### **CCAS**

5 avenue du Capitaine Tarron  
78140 Vélizy-Villacoublay

Tél : 01.34.58.50.01